

M/m/b

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

**Ministère de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et
des Organisations professionnelles**



**Accord Interprofessionnel
national sur la Retraite à
soixante ans (60) dans le
secteur privé**

Année : 2005

ACCORD INTERPROFESSIONNEL NATIONAL SUR LA RETRAITE À SOIXANTE (60) ANS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Entre les organisations d'employeurs d'une part et les Centrales syndicales de travailleurs d'autre part, il a été convenu ce qui suit :

Entre les organisations d'employeurs d'une part et les Centrales syndicales de travailleurs d'autre part, il a été convenu ce qui suit :

Article premier : L'âge de la retraite est porté de façon progressive de **55** à **60** ans pour le emplois éligible c'est à dire ne figurant pas sur la liste des emplois non éligibles ou « indifférents », dans les conditions ci-après :

- ❖ **56** ans pour les travailleurs nés en **1949**
- ❖ **57** ans pour les travailleurs nés en **1950**
- ❖ **58** ans pour les travailleurs nés en **1951**
- ❖ **59** ans pour les travailleurs nés en **1952**
- ❖ **60** ans pour les travailleurs nés en **1953**

Article 2 : La mesure ci-dessus ne s'applique pas :

1. aux travailleurs des entreprises liquidées ou en cours de liquidation qui souhaitent aller à la retraite à **55** ans.
2. aux travailleurs nés en **1949** dont les droits ont été liquidés à la date de signature du présent protocole d'accord ou ceux partis à la retraite au **31 décembre 2004**.
3. aux emplois et postes pénibles par nature pour lesquels la prolongation de carrière peut être nuisible à la santé du travailleur et à la productivité du travail et dont la liste est jointe en **annexe**.

Article 3 : A compter de l'an **2013**, tous les travailleurs occupant des emplois et des postes éligibles à la mesure de l'allongement de carrière feront valoir leur droit à la retraite à **60** ans au plus tôt à leur date d'anniversaire.

Article 4 : Par dérogation aux dispositions des articles **1** et **2**, des accords de branche conclus entre les organisations d'employeurs et les organisations syndicales de travailleurs peuvent aménager de nouvelles modalités et formes de mise en œuvre de la mesure plus adaptées à la réalité de la profession concernée.

Article 5 : Les relations de travail pourront se poursuivre, d'accord parties, pendant une période qui ne pourra excéder l'âge de 60 ans du travailleur pour les salariés titulaires des emplois dits « indifférents » et dont la liste est jointe en **annexe**.

Article 6 : La Commission de la médiation sociale du Comité national de Dialogue social est érigée en Commission d'interprétation et de conciliation pour rechercher une solution amiable aux différends pouvant résulter de l'interprétation et de l'application du présent protocole.

Article 7 : Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée. Il peut être dénoncé en tout ou partie par l'une des parties signataires après dépôt d'un préavis de six (6) mois notifié à l'autre partie par lettre recommandée.

La partie qui en prend l'initiative, devra accompagner sa lettre d'un nouveau projet de protocole sur les points mis en cause, afin que les négociations puissent commencer dans les meilleurs délais.

Dans tous les cas, le présent protocole restera en vigueur jusqu'à l'application d'un nouvel accord signé à la suite de la dénonciation formulée par l'une des parties.

Article 8 : Le présent accord entre en vigueur à compter de sa signature par les parties.

Fait à Dakar, le

Ont signé :

Pour les Employeurs :

Pour les centrales syndicales

**Le Conseil national du Patronat
(CNP)**

**La Confédération nationale des Employeurs
du Sénégal (CNES)**

Pour le Gouvernement

***Le Ministre de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations
professionnelles***

Monsieur Souleymane Ndéné NDIAYE

Annexe 1

**Liste des emplois non éligibles à une mesure
d'allongement de l'âge de la retraite**

Emplois non éligibles à une mesure d'allongement de l'âge de la retraite

1. Acconier
2. Adjoint Contrôleur de Cyclone
3. Agent Administratif
4. Agent administratif personnel
5. Agent chargé d'effectuer la livraison
6. Agent chargé des constats
7. Agent commercial
8. Agent de Comptoir
9. Agent de coupe
10. Agent des sphères
11. Agent étanchéité
12. Agent nettoyage
13. Agent servitude sondage
14. Agent PCS
15. Agent pipe
16. Agent sécurité Brigade Mobile (patrouilleur)
17. Agents de sécurité/secouristes
18. Aide chimiste
19. Aide conducteur de travaux
20. Aide laboratoire, garçon laboratoire
21. Aide magasinier
22. Aide pontonnier
23. Aide sondeur
24. Aide opérateur (utilité et unité)
25. Alimenteur bouteilles vides
26. Arrimeur
27. Assistant de sécurité
28. Assistant escorte
29. Autoclaviste
30. Avitailleur aéronefs
31. Balayeur
32. Banderolleur
33. Baroteur de marchandise
34. Bobineur
35. Bosco
36. Bouilleur
37. Brasseur
38. Brigadier
39. Câbleur
40. Calibreur
41. Capsuleur/mireur
42. Cariste
43. Carreleur

44. Cercleur
45. Chalumiste
46. Chargeur
47. Chargeur de train
48. Charpentier
49. Chaudronnier (Ouvrier exécutant)
50. Chaudronnerie Tuyauteur Installations Fixes
51. Chaudronnier Ateliers Centraux
52. Chaudronnier Soudeur Engins Miniers
53. Chaudronnier Soudeur Matériel Roulant
54. Chaudronnier Tuyauteur
55. Chauffeur Ambulancier
56. Chauffeur brigade mobile
57. Chauffeur Convoyeur
58. Chauffeur coursier
59. Chauffeur de chaudière
60. Chauffeur de ronde
61. Chauffeur Mécanicien Engins Miniers
62. Chauffeur Mécanicien Matériel Roulant
63. Chauffeur poids lourds
64. Chauffeurs Pools
65. Chauffeur Servitude
66. Chauffeur Sondeur
67. Chef contremaître de manutention
68. Chef d'atelier extraction
69. Chef d'escale
70. Chef de brigade
71. Chef de file agents intervention Mine
72. Chef de file Manutention
73. Chef de file menuiserie Cité
74. Chef de file Plomberie Travaux Cité
75. Chef de file Vulcanisation
76. Cisailleur
77. Commis administratif
78. Commis navire (shipping)
79. Concierge
80. Concierge posté
81. Conducteur barges + patron
82. Conducteur Bull Séchage
83. Conducteur CE, DMP, ICBO
84. Conducteur chariot électrique
85. Conducteur Chariot Lève Bandes
86. Conducteur chaudière
87. Conducteur d'engin
88. Conducteur d'engin de levage
89. Conducteur d'étiqueteuse automatique
90. Conducteur d'unité décorticage
91. Conducteur d'unité Presserie
92. Conducteur de carrousel
93. Conducteur de chargeuse
94. Conducteur de Dumper

95. Conducteur de ligne
96. Conducteur de machine
97. Conducteur de Mise à Terril
98. Conducteur de Niveleuse
99. Conducteur de pulvérisation automatique
100. Conducteur de Sauterelle
101. Conducteur de soutireuse auto
102. Conducteur de tracteur
103. Conducteur Dragline
104. Conducteur engin de levage (cariste)
105. Conducteur Engin Polyvalent
106. Conducteur Fours
107. Conducteur laveur automatique
108. Conducteur laveuse
109. Conducteur Motorscra
110. Conducteur Pelle
111. Conducteur Pipe Layer
112. Conducteur Remblayeur
113. Conducteur Roue- Pelle
114. Conducteur Tracteur Agricole et Chariot élévateur
115. Conducteur turbine diesel
116. Contrôleur de cyclones
117. Contrôleur de travaux et de prestations
118. Contrôleur pont bascule
119. Coursier
120. Coursier livreur
121. Couseur usine aliment
122. Cuiseur
123. Cuisinier
124. Dégrilleur
125. Diéséliste
126. Docker
127. Eboueur
128. Echantillonneur
129. Echantillonneur Recherche
130. Electricien (Ouvrier exécutant)
131. Electricien Atelier Electrique
132. Electricien câbles
133. Electricien chantier bas
134. Electricien entretien Décapage
135. Electricien installations fixes
136. Electricien intervention Subdivision Opérationnelle Matériel Roulant
137. Electricien machines tournantes Matériel Roulant
138. Electricien Monteur Lignes
139. Electricien Posté
140. Electricien posté chantier bas
141. Electricien posté décapage
142. Electricien posté installations fixes
143. Electromécanicien
144. Electromécanicien Graisseur Posté
145. Emballeur

146. Emballeur filet
147. Embouteilleur CO2
148. Employé administratif
149. Employé de Bureau Mine
150. Employée de maison
151. Enquêteur
152. Ensacheur
153. Tireur
154. Evaporateur
155. Ferrailleur (Ouvrier exécutant)
156. Filtreur
157. Flotteur
158. Fondeur
159. Forgeron
160. Gabier
161. Garçon de bureau
162. Garçon de laboratoire
163. Garde corps
164. Gardien
165. Gardien chambre forte
166. Gardien-chef de poste
167. Gratteur
168. Grutier
169. Grutier Posté
170. Homme de brigade
171. Homme de chambre
172. Homme de quai
173. Inspecteur des ventes
174. Jardinier
175. Jardinier horticulteur
176. Laveur de véhicules
177. Maçon (Ouvrier exécutant)
178. Maçon Ateliers Centraux
179. Maçon Cité
180. Maçon réfractaire
181. Maître-chien
182. Manœuvre ordinaire
183. Manœuvre spécialisé
184. Manutentionnaire
185. Margeur
186. Mécanicien (Ouvrier exécutant)
187. Mécanicien Ateliers Centraux
188. Mécanicien chantier Bas
189. Mécanicien de ligne
190. Mécanicien engins lourds
191. Mécanicien Entretien Décapage
192. Mécanicien frigoriste
193. Mécanicien Graisseur
194. Mécanicien Graisseur Matériel Roulant
195. Mécanicien hydraulicien
196. Mécanicien installations fixes

197. Mécanicien Monteur
198. Mécanicien Motoriste Matériel Roulant
199. Mécanicien Réparateur Matériel Roulant
200. Mécanicien auto (Ouvrier exécutant)
201. Ménagère
202. Menuisier (Ouvrier exécutant)
203. Menuisier Ateliers Centraux
204. Menuisier Cité
205. Mètreur
206. Mineur
207. Mineurs carrières
208. Mireur
209. Monteur échafaudage
210. Monteur grue
211. Mouleur
212. Nettoyeur
213. Nettoyeur Préparation
214. Nettoyeur Scalpage
215. Opérateur bascule électronique
216. Opérateur central
217. Opérateur pont bascule
218. Opérateur Topographie
219. Opération cabine décapage
220. Opératrice de saisie
221. Opérateur d'unité
222. Opérateur d'utilité
223. Ouvrier agricole
224. Palettiseur
225. Pareur
226. Peintre
227. Peleur
228. Peseur
229. Phalangiste
230. Plafonnier
231. Planton
232. Planton / Garçon de courses
233. Plombier (Ouvrier exécutant)
234. Plombier Cité
235. Pompeur
236. Pompiste
237. Pontonnier
238. Préparateur de réactifs
239. Préposé au dépotage
240. Préposé décorticage
241. Préposé nettoyage coques
242. Préposé nettoyage graines
243. Puisatier
244. Pupitreur Station Prétraitement
245. Réchauffeur
246. Régleur / Aide régleur
247. Releveur

- 248. Remplisseur
- 249. Représentants commerciaux
- 250. Responsable four à chaux
- 251. Responsable réseau audio
- 252. Rondier
- 253. Sableur
- 254. Serrurier
- 255. Sertisseur
- 256. Sondeur
- 257. Soudeur (Ouvrier exécutant)
- 258. Soudeur Ateliers Centraux
- 259. Soudeur chantier Godets
- 260. Soudeur équipe intervention Mine
- 261. Soudeur Interventions Installations Fixes
- 262. Staffeur
- 263. Stérilisateur
- 264. Surveillant broyage
- 265. Surveillant chaudière
- 266. Surveillant de chargement
- 267. Surveillant Extracteur Mobile de Sable
- 268. Surveillant Filtration
- 269. Surveillant Trippeur
- 270. Surveillant classification
- 271. Surveillant Convoyeur Débourage
- 272. Surveillant Convoyeur Décapage
- 273. Surveillant Convoyeur Séchage
- 274. Surveillant de cellules
- 275. Surveillant de Convoyeur Flottation
- 276. Surveillant de criblage
- 277. Surveillant de ligne
- 278. Surveillant de réglage / Contrôleur
- 279. Surveillant dénoyage
- 280. Surveillant deschlammage
- 281. Surveillant pompe flottation
- 282. Surveillant pompe, Kreiss, ragot
- 283. Surveillant Trémie
- 284. Surveillant - opérateur
- 285. Technicien recherche de fuites
- 286. Techniciens de surface
- 287. Terrassier
- 288. Tireur
- 289. Tireur (remplisseur de sac)
- 290. Tôlier
- 291. Trancheur
- 292. Treuilliste ou maître - palan
- 293. Tuyauteur
- 294. Vulcanisateur

Annexe 2

Liste des emplois à appréciation « indifférent »

Emplois à appréciation « indifférent »

1. Agent de maintenance
2. Aide Topographe
3. Aide-soignant
4. Auxiliaire de transit
5. Caissier
6. Chef d'équipe techniciens sécurité électronique
7. Chef de livraison ciment
8. Chef de poste
9. Chef de poste sécurité
10. Chef de quai
11. Chef de quart
12. Chef opérateur pétrole et gaz
13. Chef d'équipe plombiers production et distribution de l'eau
14. Contremaître électricien
15. Convoyeur
16. Coordonnateur Brigade escorte
17. Eprouveur
18. Gestionnaire sacherie
19. Graisseur
20. Instrumentiste
21. Magasinier
22. Manipulatrice de billets de banque
23. Manœuvre de laboratoire
24. Mécanographe
25. Opérateur essai chimique
26. Opérateur essai physique
27. Pointeur
28. Pointeur Pont bascule
29. Pupitreur
30. Réceptionniste
31. Responsable dépoussiérage
32. Responsable de la maintenance
33. Responsable épuration
34. Responsable pesage turbine
35. Responsable service sécurité
36. Responsable de stock
37. Responsable entretien site
38. Secrétaire
39. Secrétaire dactylographe
40. Standardiste
41. Sténodactylographe
42. Surveillant circuits
43. Surveillant de bâtiment

- 44. Surveillant général
- 45. Technicien sécurité
- 46. Technicien sécurité électronique
- 47. Téléacteur
- 48. Téléphoniste
- 49. Trieuse de valeurs
- 50. Tourneur – fraiseur – ajusteur- outilleur
- 51. Visiteur mécanicien
- 52. Warfinger